

L'an deux mil seize, le quinze novembre à 20h00

Le Conseil Municipal de la commune de Coulombs-en-Valois, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur François COSSUT Maire.

Etaient présents : COSSUT François, LAURENT David, LEMOINE François, LEMOINE Thierry, LEPREUX Franck, COIFFARD Serge, Mmes CADEC Nathalie, COURTONNE Sandrine, KRAUSCH Isabelle, BOUDOT Catherine, Annick NEUSCHWANDER,

Absents représentés : Denis LAROCHE pouvoir à LEMOINE Thierry, MASSON Alain pouvoir à Annick NEUSCHWANDER

Absents : Mme PARISET Leticia, CARTIGNY Bruno

Mme CADEC Nathalie a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire prend lecture du dernier compte rendu du conseil municipal en date du 14 juin 2016. L'approbation de celui-ci est acceptée à l'unanimité des présents.

Marché de Maîtrise d'œuvre pour la réalisation des aménagements paysagers envisagés par la commune

Le Marché Public pour le choix d'un architecte a été répondu par un seul candidat. L'architecte retenu est donc CPA Conseil.

Signature du marché de travaux relatif à l'aménagement paysagers du hameau de Vaux

Pour les travaux de Vaux un marché public a été passé, deux lots était proposé VRD et Espaces Verts.

Candidat retenus : VRD : BBTP à St Souplet pour une offre à 290 109€ HT et en optionnel 7 500€ HT
Espaces Verts : Loiseleur à Rieux pour une offre à 23 102,95 € HT

Coût total 320 711,95 € HT

Modification de l'affectation du résultat de 2015

La trésorerie de Lizy sur Ourcq nous a indiqué une erreur sur le budget 2013, une correction est donc nécessaire. Ajout de 13 302,67€ pour l'article 1068 et le complément afin d'équilibrer le budget au 2151. Accepté à l'unanimité des présents.

Décision modificative n°3

Travaux toiture gîte de Vaux : insuffisance budgétaire

Chapitre	Article	Montant	Transfert	Montant actualisé
21	2135	+ 138 597,00	+ 258,13	+ 138 855,13
020	020	+ 19 394,53	- 258,13	+ 19 136,39

Décision modificative n°4

Réfection de voirie : insuffisance budgétaire

Chapitre	Article	Montant	Transfert	Montant actualisé
21	2135	+ 260 000,00	+ 8 431,40	+ 268 431,40
020	020	+ 19 136,39	- 8 431,40	+ 10 704,39

Décision modificative n°5

Rideaux école : insuffisance budgétaire

Chapitre	Article	Montant	Transfert	Montant actualisé
21	2188	+ 10 565,80	+ 161,33	+ 10 727,13
020	020	+ 10 704,99	- 161,33	+ 10 543,66

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'apporter au budget primitif de 2016 les modifications repris ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes correspondant.

Décision modificative n°6

Remplacement des radiateurs, réparation d'une douche et pose d'un wc logements communaux : insuffisance budgétaire

Chapitre	Article	Montant	Transfert	Montant actualisé
21	2132	+ 0,00	+ 6 000,00	+ 6 000,00
020	020	+ 10 543,66	- 6 000,00	+ 4 543,66

Décision modificative n°7

Amortissement investissement : insuffisance budgétaire

Chapitre	Article	Montant	Transfert	Montant actualisé
10	10222	+ 47 570,24	-19 130,70	+ 28 439,54
28/040	28041512	+ 0,00	+ 19 130,70	+ 19 130,70

Indemnité de conseil au comptable public « Mme Hury »

Monsieur le Maire propose que l'indemnité de conseil 2016 soit versée à Madame Emmanuelle HURY.

Après en avoir délibéré

Le Conseil municipal,

A 6 voix pour 50%, 5 voix pour 0% et 2 abstentions des membres présents et représentés

Décide d'attribuer pour la durée du mandat municipal au receveur en poste à Lizy-sur-Ourcq une indemnité de conseil au taux de 50% calculée suivant l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983

Dit que les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité s'imputeront sur ceux ouverts à l'article 6225 du budget de la commune.

Nomination des régisseurs titulaire, suppléant et mandataires

Régie pour les locations (logement, gîte, salle des fêtes). Les personnes nommées sont : Claire Casali, régisseur titulaire, Nathalie Cadec, Régisseur suppléant, Annick Larcher et Sandrine Haustete, mandataires

Tarif des locations pour l'année 2017

Aucune modification, une nouvelle discussion au prochain conseil municipal.

Adhésion au service temporaire du centre de gestion

Adhésion au service des missions temporaires du centre de gestion de l'Aisne.

Aucun salaire ne sera versé à l'agent qui sera affecté sur un poste mais un versement unique sera versé au centre de gestion de l'Aisne directement.

Accepté à l'unanimité des présents.

Convention financière relative aux travaux sur le réseau d'éclairage public et de délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification sur le réseau communal d'éclairage public

Le SDESM devra assurer les prestations suivantes dans le cadre de l'entretien de l'éclairage public communal :

- L'inventaire, l'étiquetage et la mise à jour du patrimoine.
- Au point lumineux, le nettoyage et le remplacement de tous les organes en défaut au cours du contrat : lampe, appareillage d'alimentation (ballast), drivers LED, plaque électronique LED, câblerie et petit matériel.
- Le contrôle annuel des supports et des luminaires.
- A l'armoire, le nettoyage et le remplacement de tous les organes en défaut au cours du contrat : protections électriques, contacteurs, horloges et petit matériel.
- Le contrôle annuel et réglage des organes de commandes dans les armoires avec un relevé de consommations.
- La remise d'un rapport annuel sur l'état du patrimoine avec des préconisations d'amélioration.
- L'administration d'un outil de Gestion de la Maintenance assistée par Ordinateur (GMAO) qui permettra à la commune de connaître son patrimoine et de gérer les demandes et le suivi des interventions.

Le SDESM prendra directement à la charge le financement des dites prestations

Convention pour l'installation & l'hébergement d'équipement de télé-relevé en hauteur Gaz de France

Un télé-relevé en hauteur Gaz de France sera installé dans le clocher de l'église. Celui-ci servira à relever directement le compteur sans passer au domicile des abonnés.

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent à 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Création d'une commission de suivi de site pour la société Storengy : désignation d'un représentant titulaire et suppléant.

Les membres nommés sont :

- Monsieur COSSUT : 13 voix (treize voix)
- Monsieur LEMOINE Thierry : 13 voix (treize voix)

ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamées élus délégués.

Syndicat intercommunal pour la gestion du Bassin Versant du Clignon, validation des nouveaux statuts et du nouveau périmètre

Explication des nouveaux statuts et du nouveau périmètre du syndicat. Après discussion, les membres acceptent à l'unanimité des présents la présentation des nouveaux statuts.

Syndicat intercommunal pour la gestion du Bassin Versant du Clignon, nomination d'un délégué suppléant supplémentaire

Le nouveau délégué suppléant nommé est Serge Coiffard.

Questions diverses

Radars pédagogiques : Un devis du SDESM est proposé à 5 808 € au lieu de 7 500€ prévu au budget

Problèmes des évacuations des eaux rue du puits d'amour:

Travaux assainissement rue de la pissotte/ rue du puits d'amour : Programme des travaux qui sera établi fin de l'année 2016 par Monsieur Delawarde, agent de la communauté de communes.

Travaux rue des dames de Chelles / rue des ménétriers : Certains emplacement réservé dans la rue des dames de Chelles et des ménétriers. Pour après les travaux, est ce qu'on laisse la rue en double sens ou passage en sens unique ?

Hameau de Certigny/Crotigny : Un candélabre ne fonctionne pas, qu'il y a des trous en formation. Ne peut plus ouvrir le moniteur à Crotigny

CLECT : Monsieur Lemoine François indique que depuis l'année 2016, le CFE (taxe professionnel) est versée par la communauté de commune du pays de l'Ourcq, et que celle-ci est gelée.

Visiophone : Installation d'un visiophone 2 écrans à l'école et un visiophone 1 écran à la mairie.

Bois Vasset : Peupliers dans les bois de Vasset ont été retirés.

Ordures ménagères : Bidons avec poudre bleue déposé chemin des canes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, lève la séance du Conseil Municipal à 23h05.